

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 32

Nombre de membres présents : 28

Date de la convocation : 29/08/2016

Objet de la délibération : Validation du plan d'actions et du financement des actions de la Convention pour le développement des pratiques artistiques et culturelles – tout au long de la vie - 2016

L'an deux mille seize et le premier septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes de Rozier Côtes d'Aurec, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Robert Decourtye, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean Louis Jayol, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Alain Marquet excusé a donné procuration à Serge Granjon

Jean Pierre Dubost excusé a donné procuration à Jean Claude Civard

Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat

Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Excusés ou absents :

Sébastien Teyssier, Christian Barjon, Bernadette El Asri, Annie Mallard, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Jean Marc Sardat

Pour	Contre	Abstentions
23	1	8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016

Monsieur le Président rappelle qu'en 2014 notre groupement de communes et l'Etat (DRAC Rhône Alpes) ont signé pour 3 années une Convention pour le développement des pratiques artistiques et culturelles – tout au long de la vie.

*« Pour la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château, la Culture au sens large doit être l'un des vecteurs privilégié, en vue de faire dialoguer et se rencontrer les populations anciennes et nouvelles du territoire. Elle doit également contribuer à renforcer la solidarité entre nos 18 communes et leurs habitants, quel que soit la composition socio-culturelle des villages. Or, les populations exogènes sont souvent plus jeunes avec des enfants, il s'agit donc d'un public prioritaire. »*

Le plan d'actions 2016 proposé est le suivant :

<b>Intitulé projet</b>	<b>Description sommaire</b>	<b>Subvention DRAC</b>	<b>Financement communautaire</b>
Analyse de film et décryptage d'image	Présentation du projet d'achat de table de mixage Mash'up par Elise Fayolle, permettant une animation très interactive avec les écoliers – coût estimé 6 000 €.	3 000 €	3 000 €
Action culturelle Regards & Mouvements	<u>Création collective « les Yeux Ouverts »</u> : un temps de création sous forme d'ateliers, avec la Cie de théâtre « Athra et compagnie » originaire de Clermont-Ferrand et un groupe d'habitants du Pays de St-Bonnet-le-Château (10/20 personnes). coût estimé 17 500 €	9 000 €	2 000 €
Action culturelle Regards & Mouvements	Afin qu'il n'y ait pas d'année blanche en 2017 avec Regards & Mouvements, il est proposé d'élaborer un nouveau projet d'animation culturelle 2016/17 : un <u>projet de médiation culturelle autour du clown</u> .	8 000 €	2 000 €
Projet Porte à Porte	Il est proposé de commencer ce projet en 2016 avec le travail d'enquête sociologique.	3 000 €	3 000 €
Coordination de la convention	Il est proposé de poursuivre la mission de l'agent du moulin de Vignal.	2 000 €	1 000 €
<b>Total</b>		<b>25 000 €</b>	<b>11 000 €</b>

Il faut solliciter une subvention de 30 500 € à la DRAC pour équilibrer les projets 2016/17.

M. le Président demande à l'organe délibérant de se prononcer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan d'actions, sous réserve pour le projet « Porte à Porte », que ce dernier soit approuvé avant son début d'exécution par le conseil municipal de St Bonnet le Château ;
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat (DRAC Rhône-Alpes) d'un montant de 25 000 €, afin de mettre en œuvre ce programme d'actions ;
- Autorise le Président à signer tous documents et tous les actes en lien avec la présente délibération.



Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St Bonnet le Château,  
Le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Le Président

**Iwan MAYET**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016